

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE VAIRE**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 16 DECEMBRE 2025**

Nombre de conseillers : en exercice : 17
présents : 13
votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Vairé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de la mairie. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel CHAILLOUX.

Présents : MM Michel CHAILLOUX, Jean-Charles CHAILLOUX, Paméla CHARIÉ, Franck BRUNEAU, Philippe RABILLÉ, Gwenaëlle LUCAS, Elisabeth DENIS, Francis DESPIERRES, Pascal THOMAZEAU, Philippe RUCHAUD, Alain GUILLET, Cyril LOGEAS et Thomas LE VAGUERESSE.

Excusés avec pouvoir :

Nathalie LUCAS ayant donné pouvoir à Franck BRUNEAU

Vanessa BEDNIK ayant donné pouvoir à Michel CHAILLOUX

Philippe VALLADE ayant donné pouvoir à Jean-Charles CHAILLOUX

Absent : Stéphane LOGEAS

Secrétaire de séance : Philippe RABILLÉ

Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2025 à l'unanimité.

Ordre du jour :

FINANCES

DEL20251216-01	Budget 2026 : Ouverture de crédits d'investissement par anticipation.
DEL20251216-02	Cession de parcelle rue du Domaine.
DEL20251216-03	Location salle Rabelais association un geste un sourire.
DEL20251216-04	Budget 2025 : décision modificative n°5 (ouverture ligne mise en non valeur)

PERSONNEL

DEL20251216-05	Assurances statutaires
----------------	------------------------

AFFAIRES GENERALES

Questions diverses : point sur les finances.

Délégations

Urbanisme

Par délibération du 31/01/2020, le conseil communautaire « Les Sables d'Olonne Agglomération » a délégué aux communes le droit de préemption.

Droit de préemption sur délégation : Renonciations

N°	Date Arrivée	Nom des Propriétaires	Nom & Adresse Mandataire	Adresse du bien	Section & N°	Surface
23/2025	08/10/2025	VOLLEAU Daniel	Océan Notaires et Conseils	10 bis, rue du Grand Fief	AH 492	500 m²
24/2025	14/10/2025	FORCONI Jean-Claude	Me MOUSSET Christophe	3, la Clémencière	AH 442	1293 m²
25/2025	15/10/2025	BAM 85	Me DESMIERS DE LIGOUYER Loïc	10, impasse de la Pointe	AC 123	351 m²
26/2025	23/10/2025	FETIVEAU Benjamin	Me FOURNIER Romain	16, rue Richelieu	AE 279	69 m²
27/2025	12/11/2025	MIGNE Samuel	Me CHABOT Fabrice	28, rue des Cormiers	C 1466	384 m²
28/2025	25/11/2025	Cts RUCHAUD	Me MOUSSET Christophe	10, rue de Gaulle	AH 6	274 m²
29/2025	11/12/2025	ARNAUD Marc	Océan Notaires et Conseils	7 rue Bighorn	C 1595	548 m²

Il est proposé au conseil municipal de valider l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement tel que présenté ci-après :

Budget communal 2025 Opérations	Libellé	Budget 2025	Montant TTC maxi 2026	Proposition inscription 2026	Article
90 – Services généraux, mairie, église, cimetière, bibliothèque	Travaux	27 111,27	6 777,82 0,00 0,00	2 500,00	2116
				2 500,00	2131
				1 000,00	2188
91 – Technique	équipement	11 880,00	2 970,00	2 900,00	2157
92 – École	Travaux, équipements	90 180,00	22 545,00	15 000,00	2131
93 – Pôle Enfance	Travaux, équipements	13 330,00	3 332,50	3 300,00	2188
94 – Salles – terrain sport	Travaux, équipements	3 000,00	750,00	500,00	2188
				250,00	2131
95 - Voirie	Travaux	251 599,00	62 899,75	30 000,00	2151
				1 200,00	212
				1 000,00	2156
				750,00	2157
80 - RAB - Rabelais	Travaux	114 930,00 €	28 732,50	5 000,00 €	2151
96 - EHPAD	Travaux, équipements	31 372,00	7 843,00	6 500,00	2131
				1 300,00	2188
98 – Bâtiments divers, parc privé, biblio	Terrain	10 000,00	2 500,00	2 500,00	2111
Total		553 402,27	138 350,57	76 200,00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2026, dans la limite présentée par chapitre dans le tableau annexé. Ces crédits seront intégrés dans le budget primitif 2026.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.

- DEL20251216- 02 : Cession de parcelle : 6, rue du Domaine

Par délibération du 03 mai 2022, DEL20220503-05 et du 31 mai 2022, DEL20220531-06, le conseil municipal a acté la vente d'une parcelle à M. BRETHOMÉ Gérard et Mme GUICHETEAU Sylvie, il convient d'apporter les précisions suivantes :

M. BRETHOMÉ et Mme GUICHETEAU se portent acquéreur de la parcelle viabilisée référencée AH n°494, d'une superficie de 850 m², portant le numéro de lot n°2 du lotissement le « Petit Train Bois » et située 6, rue du Domaine.

Le prix proposé s'élève à 80€ TTC pour l'acquéreur, soit 68 000€ TTC dont une TVA à 20%. Les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à cette acquisition selon les termes proposés.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vu que l'inscription des crédits au budget de l'exercice en cours de la commune est suffisante et qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer une décision modificative,

VU la présentation de demandes en non-valeur n° 7018181412 et 5593790212 déposées par Madame Sophie ALIX, Comptable public des Sables d'Olonne ; et la demande de créances éteintes n°7173742012,

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame la Comptable public dans les délais réglementaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Madame Sophie ALIX présente au conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur et créances éteintes pour un montant global de 376,21 €, réparti sur 7 titres de recettes émis entre 2021 et 2023, sur le Budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont elle dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur et créances éteintes jointes en annexes, présentées par Madame ALIX – Comptable public – pour un montant total de 376,21 €,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget principal 2025 :
 - à l'article 6541 pour les créances admises en non-valeur
 - à l'article 6542 pour les créances éteintes
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

- DEL20251216-05 : Assurances statutaires

Le Maire expose :

Dans le respect du Code de la commande publique et après avoir recueilli les intentions des collectivités, le Centre de Gestion a lancé un marché en procédure avec négociation pour la mise en place d'un contrat groupe à adhésion facultative relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel des collectivités territoriales et établissements publics de Vendée.

La Commission d'Appel d'Offre du Centre de Gestion, réunie le mardi 8 juillet 2025, a jugé l'offre de CNP ASSURANCES, économiquement viable et acceptable sur la base des critères d'attribution du marché, et a choisi de retenir cette offre.

Considérant que :

- la collectivité a donné mandat au Centre de Gestion en vue de la souscription au contrat groupe d'assurance,
- la collectivité adhère au contrat groupe d'assurance en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025,
- compte tenu des avantages d'une consultation groupée,

il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour la période 2026-2029, la collectivité devra adhérer via la plateforme en ligne mise en place par CNP-Assurances et signer la convention d'assistance et de gestion du Centre de Gestion.

Il est précisé le choix de couverture retenue par la collectivité et les bases de cotisation.

1- Adhésion au contrat pour les agents affiliés à la CNRACL

Taux de cotisation

Taux de cotisation assureur de 5,69 %, hors frais de gestion, pour l'ensemble des garanties suivantes :

- Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours,
- Longue maladie,
- Longue durée,
- Maternité, paternité, adoption,

- Dates des prochaines séances de conseil municipal : 27 janvier 2026 et 03 mars 2026.
- M. Jean-Charles CHAILLOUX, Adjoint aux finances, présente un état positif du solde actuel.
- Les effectifs des écoles sont en baisse : 55 élèves à l'école St-Pierre, 117 élèves à l'école la Clé des Champs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58.

~~~~~

#### Liste des délibérations prises au cours de la séance du 16 décembre 2025

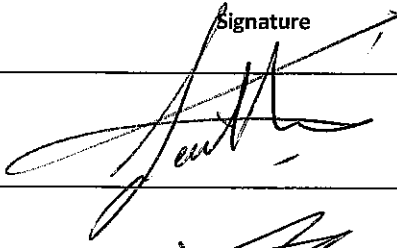
~~~~~

FINANCES

DEL20251216-01	Budget 2026 : Ouverture de crédits d'investissement par anticipation.
DEL20251216-02	Cession de parcelle rue du Domaine.
DEL20251216-03	Location salle Rabelais association un geste un sourire.
DEL20251216-04	Budget 2025 : créances admissions en non-valeur

PERSONNEL

DEL20251216-05	Assurances statutaires
----------------	------------------------

Fonction et identité	Signature
Le Maire, Michel CHAILLOUX	
Le secrétaire de séance, Philippe RABILLÉ	